

Secrétariat communal  
Votre correspondant : JLM  
Réf. : QE 10.06.2025 - Nuisances aux abords du site Lavoisier  
T. 02/600.49.62  
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be  
www.molenbeek.be

Madame Garcia Fernandez  
Conseillère communale  
Quai de Mariemont, 11/9  
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 29/09/2025

**Objet : votre interpellation transformée en question écrite lors de la séance du 10/06/2025 relative aux nuisances aux abords du site Lavoisier.**

Madame la Conseillère communale,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à interpellation transformée en question écrite lors de la séance du 10/06/2025 relative aux nuisances aux abords du site Lavoisier.

Nous sommes conscients du problème de propreté et d'insalubrité autour du site Lavoisier. Jusqu'à présent, aucune démarche spécifique n'avait été mise en place, même si nous avons reçu ponctuellement des signalements d'habitants. Nous voulons désormais agir de manière plus structurée.

Concrètement :

- les services de la Propreté publique et des Plantations vont organiser une intervention coordonnée pour un nettoyage complet des abords ;
- le service Incivilités prendra contact avec l'ASBL gestionnaire du bâtiment afin de rappeler leurs responsabilités et de sensibiliser les occupants ;
- un suivi régulier sera mis en place, avec possibilité de sanctions en cas de manquements répétés.

Enfin, la commune est ouverte à une concertation avec les riverains pour travailler à des solutions durables. Un plan d'action sera élaboré à court terme afin d'améliorer la situation et de limiter les nuisances.


Veillez agréer, Madame la Conseillère communale, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
La Secrétaire f.f.,



Nathalie VANDEPUT.

Le Bourgmestre f.f.,



Amet GJANAJ.



Monsieur le Président,  
Madame la Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Échevins,  
Chers collègues,

Je souhaite attirer l'attention du Collège communal sur les nombreuses plaintes des riverains de la rue Van Kalk concernant des nuisances récurrentes liées à l'occupation du site Lavoisier.

Les habitants du quartier constatent et dénoncent :

- Une dégradation de la propreté publique, avec des déchets abandonnés aux abords du site, notamment dans les haies environnantes.
- Des comportements inappropriés, tels que des objets, dont des matelas, jetés par les fenêtres.
- Un impact direct sur la qualité de vie du voisinage, qui exprime son inquiétude face à la situation actuelle.

Mes questions au Collège sont les suivantes:

#### 1) Gestion et entretien des abords du site

- Qui est responsable du maintien de la propreté autour du site Lavoisier ?
- Des mesures spécifiques de nettoyage et d'entretien ont-elles été mises en place pour répondre à la problématique ?
- Y a-t-il un suivi régulier et des contrôles pour assurer le respect de l'environnement et éviter ces nuisances ?

#### 2) Actions concrètes pour limiter les nuisances

- La commune envisage-t-elle des campagnes de sensibilisation ou des rappels à l'ordre pour prévenir ces désagréments ?
- Des sanctions sont-elles prévues en cas d'infractions répétées à la propreté publique ?
- Quels moyens sont mis en œuvre pour assurer une meilleure cohabitation entre les occupants du site et les riverains ?

#### 3) Dialogue et solutions pour le quartier

- La commune a-t-elle entendu les plaintes des riverains et prévoit-elle une concertation avec eux pour trouver des solutions ?
- Un plan d'action est-il prévu à court terme pour remédier aux désagréments constatés ?

- Peut-on envisager un suivi plus strict de la situation afin d'éviter une aggravation des tensions dans le quartier ?

Il est essentiel que la commune prenne les mesures nécessaires pour garantir la propreté, la tranquillité et le respect du cadre de vie des habitants, tout en veillant à ce que l'occupation de ce site ne génère pas de nuisances excessives pour le voisinage.

Je vous remercie pour vos réponses.

Gloria GARCIA-FERNANDEZ

Conseillère communale